

# KENEIL FEST

## TREMPLIN 2025

### Règlement tremplin musical jeunes talents

L'association Keneil organise un tremplin musical sur la commune de Saint-Juvat afin de permettre aux artistes de confronter leur œuvre, au public de toute l'agglomération.

#### Conditions de participation

- Le tremplin musical est une compétition musicale. Il est ouvert à tous les groupes, de toutes tendances, formations composées d'artistes non professionnels et n'ayant pas le statut d'intermittent du spectacle. Le tremplin musical a pour objectif de découvrir de nouveaux talents musicaux et de leur offrir une visibilité auprès du public et des professionnels du secteur.
- L'inscription à ce concours est gratuite. Les frais de déplacement et d'hébergement restent à la charge des candidats. Aucune rémunération ou défraiemment ne sera attribué.
- Les participants doivent être âgés de 18 ans minimum au moment de l'inscription.
- Le groupe ne doit pas être sous contrat avec une structure de production (de spectacle et ou de disque).
- Les œuvres proposées doivent être des œuvres originales et les candidats du seul fait de leur participation garantissent l'organisateur contre tout recours éventuel de tiers.
- Les paroles des différents morceaux musicaux ne doivent en aucune façon comporter des propos tendancieux, raciaux ou insultants. Les candidats sont libres de jouer leurs compositions dans toutes les langues.
- Les artistes pourront être amenés à être filmés, enregistrés ou photographiés durant leur présentation. En s'inscrivant au tremplin, les artistes s'engagent à accepter l'utilisation et la diffusion de leur image par l'organisateur à titre promotionnel.
- En cas d'envois hors délai ou de dossier incomplet, l'inscription ne pourra être retenue sans que la responsabilité de l'organisateur puisse être engagée.

#### Conditions d'inscription

- **Avant le 30 Juin2025** remplir le formulaire en ligne
- **Le dossier de candidature doit comprendre :**
  - **3 titres maximum**
  - **un lien vidéo ( facultatif )**
  - **Une biographie courte du groupe ou de l'artiste**
  - **Un lien facebook ou instagram**
  - **Les informations de contact (nom, email, téléphone)**
- Chaque groupe qui remplit les conditions d'inscriptions précédentes recevra une confirmation de son inscription, sous réserve d'accepter le présent règlement.

# KENEIL FEST

## TREMPLIN 2025

### Déroulement des présélections

#### Présélections sur écoute

Quatre groupes seront retenus à l'issue d'une séance d'écoute, par un comité de sélection, constitué du bureau de l'association, guidé d'une grille d'évaluation dont les critères seront les suivants :

1. dossier complet
2. conformité de la candidature avec le règlement du tremplin musical
3. originalité, qualité musicale et performance scénique.

Les groupes sélectionnés s'engagent à donner les éléments technique nécessaires au bon déroulement du tremplin. Une réunion avec les groupes sera réalisée à cet effet.

Les membres des groupes s'engagent dès l'inscription à être présents à la salle communale de Saint-Juvat à partir de 13h00 et jusqu'à la remise des prix.

En cas de désistement ou de non respect du présent règlement, le groupe défaillant sera remplacé par le groupe de la liste complémentaire selon l'ordre des candidats retenus lors des présélections.

### Déroulement du tremplin

#### Modalités de passage

- Les 4 groupes issus des présélections disposeront de 40 minutes pour réaliser leur prestation.
- L'ordre de passage sera déterminé lors de la réunion au préalable.

#### Sélection sur scène

- Un jury composé de personnes choisies par le keneil fest évaluera les performances des candidats en fonction de critères tels que la créativité, la technique, l'énergie scénique et la capacité à se connecter avec le public.
- Un second groupe sera sélectionné par vote du public. En cas d'égalité avec le vote du jury, le second choix prix public devient la première place prix public.
- Les bulletins de vote seront disponibles à l'entrée de la salle dès l'ouverture des portes. Une urne sera mise à disposition du public.
- Dès la fin du tremplin musical, les résultats des votes seront annoncés au public officiellement et ne pourront être contestés.

#### Souveraineté du jury

- Le jugement du jury et les décisions de l'organisation sont souverains et ne sauraient être remis en cause.

#### Responsabilité

- L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dommage pendant l'événement en dehors de la zone dédiée à cet effet.
- Les participants sont responsables de leur propre sécurité et de celle de leurs équipements.

# KENEIL FEST

## TREMPLIN 2025

### Conditions techniques

- L'organisation du tremplin s'engage à fournir en temps et en heure à chaque groupe toutes les informations pratiques le concernant : lieu, date, horaires, organisation, réunion préparatoire.
- Les groupes jouent sur leurs propres instruments (guitare, clavier, basse. ). Les équipements de scène (micros, retours) et les lumières sont choisis et fournis par l'organisateur en fonction des besoins transmis par les groupes lors de la réunion préparatoire.
- Seuls les artistes des groupes disposeront d'un laissez-passer pour accéder aux loges.
- Pour des raisons de sécurité, tout le matériel pouvant porter atteinte à la sécurité générale n'est pas autorisé. (décors ou artifices).

### Description et remise des prix

- Les prix seront attribués par l'organisation dès la fin du dépouillement des votes du public et du jury dans la salle communale de Saint-Juvat.

### Réserves de l'organisation

- L'organisateur du tremplin, se réserve le droit de prolonger, d'écourter, de modifier, ou d'annuler ce concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.
- Dans l'intérêt du concours, l'organisateur se réserve le droit de modifier ce règlement.
- L'organisateur se réserve le droit de modifier le nombre de groupes participants si nécessaire ou de disqualifier un groupe si son comportement le lui oblige.

Signature de l'organisateur  
Mr Jonathan DONIO, Président de l'association Keneil

